

<p>Présentation du BPJEPS Animation Sociale</p>	<p>Le BPJEPS Animation Sociale est un diplôme d'État de niveau IV, délivré par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles.</p> <p>L'objectif est de former des animateurs professionnels, capables au sortir de la formation d'exercer les fonctions relatives à l'animation sociale auprès de publics fragilisés ou dépendants.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Le/la titulaire du BPJEPS Animation Sociale est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Construire, mettre en place et valoriser des projets d'animation de proximité.• Encadrer et animer des actions d'animation.• Veiller à la sécurité et au bien-être des tiers et des publics dont il est responsable.• Contribuer à la socialisation des personnes en lien avec la famille et en cohérence avec les acteurs du secteur social ou médico-social.• Exercer des missions de médiation et de prévention auprès des différents publics dont il a la charge, afin de permettre le maintien du lien social, de l'autonomie et l'inclusion sociale.• S'intégrer professionnellement et socialement dans une équipe pluridisciplinaire au service des publics fragilisés.• Participer de manière autonome au fonctionnement de la structure qui l'emploie.
<p>Débouchés professionnels</p>	<p>L'animateur.rice social.e exerce son activité principalement au sein de structures privées du secteur associatif (centres sociaux, associations de quartiers, maisons de retraites, établissement de soins mentaux, hôpitaux, instituts divers, écoles spécialisées), de structures d'aide à l'enfance, de collectivités territoriales, d'établissements relevant de la fonction publique hospitalière ou de la fonction publique d'Etat.</p> <p>Il/elle peut être :</p> <ul style="list-style-type: none">• Animateur.rice social.e• Animateur.rice de quartier• Animateur.rice en prévention• Animateur.rice en maison de retraite
<p>Qui peut s'inscrire</p>	<p>La formation s'adresse aux personnes souhaitant se qualifier dans l'animation socio-culturelle. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi, sous réserves d'une prise en charge par le Conseil Régional ou le Pôle Emploi, ainsi qu'aux salariés en exercice pris en charge par l'employeur ou dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un congé individuel de formation.</p> <p>Le (la) candidat(e) doit être capable de justifier d'une expérience d'animateur (trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.</p> <p>Par ailleurs, peuvent être admis en formation les candidat(e)s détenteurs de l'un des diplômes suivants : BAPAAT, DE Auxiliaire de Vie Sociale, Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant(e), Diplôme d'Aide Médico-Psychologique, CAP Petite Enfance, BEP Carrières Sanitaires et Sociales, BEPA Services aux Personnes, ainsi que d'autres titres et diplômes inscrits par l'organisme de formation dans son dossier d'habilitation.</p>

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieux et toute structure

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- Adapter sa communication aux différents publics.
- Produire des écrits professionnels.
- Promouvoir les actions et projets de la structure.

Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

- Repérer les attentes et les besoins des différents publics.
- Choisir les démarches adaptées en fonction des publics.
- Garantir l'intégrité physique et morale des publics.

Contribuer au fonctionnement d'une structure

- Se situer dans la structure.
- Situer la structure dans les différents types d'environnement.
- Participer à la vie de la structure.

UC2 : Mettre en œuvre un projet un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Concevoir un projet d'animation

- Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli.
- Définir les objectifs et les modalités d'évaluation.
- Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

Conduire un projet d'animation

- Planifier les étapes de réalisation.
- Animer en équipe dans le cadre du projet.
- Procéder aux régulations nécessaires.

Evaluer un projet d'animation

- Utiliser les outils d'évaluation adaptés.
- Produire un bilan.
- Identifier les perspectives d'évolution.

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale

Organiser, gérer et évaluer les activités

- Déterminer les objectifs et les modalités d'organisation de son action d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire.
- Intervenir en lien avec une équipe pluridisciplinaire dans le cadre du projet défini par l'organisateur.
- Evaluer son action d'animation sociale.

Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale

- Concevoir des démarches pédagogiques adaptées aux publics et aux contextes du secteur de l'animation sociale.
- Gérer la dynamique de groupe favorisant l'expression, le maintien de l'autonomie, la co-construction et la relation sociale.

- Accompagner les publics dans leurs projets dans une démarche participative.

Accueillir les publics

- Identifier et prendre en compte l'ensemble des caractéristiques du public et les attentes des personnes visées par l'action d'animation sociale.
- Organiser l'espace et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie, et le respect des différents rythmes de vie de chaque personne.
- Concevoir et mettre en œuvre des situations favorisant la mise en relation des personnes et des groupes.

UC4 : Mobiliser des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Situer son activité d'animation sociale dans un territoire

- Prendre en compte le projet de la structure, les ressources et les contraintes de l'environnement local dans un cadre réglementaire.
- Favoriser les relations avec l'environnement et l'interaction des publics avec celui-ci.
- Prendre en compte les intervenants professionnels ou bénévoles dans la conduite et dans l'évaluation de son activité d'animation sociale.
- Participer à des réseaux territoriaux d'acteurs sociaux, éducatifs et/ou culturels.

Maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale

- Maîtriser des supports d'animation favorisant le développement ou le maintien de l'autonomie et de la relation sociale.
- Adapter les outils et techniques en particulier et favoriser l'utilisation du numérique en respectant la sécurité physique et affective des publics et des tiers.
- Respecter la réglementation liée à l'activité.

Conduire les activités d'animation sociale

- Concevoir et mettre en œuvre des situations favorisant la participation, la socialisation et l'émancipation des publics.
- Concevoir et mettre en œuvre des situations individuelles et collectives favorisant le vivre ensemble : respect, partage, échanges et participation à la vie du groupe.
- Adapter son action d'animation aux capacités physiques et psychiques de la personne.

Le projet prévoit d'organiser un séjour de 10 jours en Belgique, afin d'y découvrir les programmes en faveur du développement social ainsi que des associations qui agissent dans le champ de l'animation sociale du **12 au 20 octobre 2019**.

Ce voyage et ses objectifs pédagogiques feront l'objet d'une discussion avec chaque stagiaire lors des entretiens préalables à l'entrée en formation. Chaque stagiaire qui entrera sur cette formation s'engagera à participer au voyage et à s'impliquer dans sa préparation, son déroulement et son bilan.

Il ne s'agira pas d'un « séjour de détente » mais d'un réel objet de découverte sociale et culturelle. Les objectifs pédagogiques du séjour sont les suivants :

- Sensibiliser les stagiaires à de nouvelles formes d'animation sociales.
- Favoriser la mobilité physique et psychologique.

Ouverture culturelle et découverte de l'environnement européen

- Initier un travail collaboratif au sein du groupe de stagiaires : Co-construire le séjour.
- Permettre l'ouverture sociale et culturelle.
- Interroger la notion d'impact social.
- Echanger autour de la déontologie de l'animateur social.

Le séjour n'est évidemment pas une fin en soi et le travail effectué avec les stagiaires en amont et en aval est tout aussi important. Au retour du séjour, les stagiaires travailleront par petit groupe sur l'une des structures qu'ils auront visitées afin de faire un travail de restitution approfondi lors d'une journée à laquelle seront conviés les tuteurs, collègues et les intervenants de la formation. Cette journée sera l'occasion de mobiliser des compétences apprises en organisme de formation, des savoirs découverts en Belgique et de mettre concrètement en œuvre un savoir-faire.

Durée de la formation

La formation BPJEPS Animation Sociale est une formation en alternance se déroulant du **25 avril 2019 au 19 juin 2020**.

La durée totale de la formation est de **1806 heures**, réparties entre **602 heures en centre de formation et 1204 heures en structure d'accueil**.

Calendrier de la formation

Sélection :

Les tests de sélections à l'entrée en formation se dérouleront les **14 et 15 février 2019** dans les locaux de la boîte sans projet, les résultats seront donnés **le 20 février 2019**.

Positionnement :

Les tests de positionnement se dérouleront les **4 et 5 avril 2019** au dans les locaux de la boîte sans projet.

Certification :

Les épreuves initiales préalables à l'obtention des UC1 et UC2, conduite par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale auront lieu le **vendredi 5 juin 2020**. Les épreuves de rattrapage pour ces mêmes UC1 et UC2 auront lieu **6 novembre 2020**.

Les épreuves initiales préalables à l'obtention des UC3 et UC4, dont les modalités sont définies par la Boîte Sans Projet, auront lieu du **10 au 14 février 2020**. Les épreuves de rattrapage pour ces mêmes UC3 et UC4 auront lieu du **6 au 10 avril 2020**.

Moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement

Les contenus sont résolument orientés vers la pratique :

- Les apports théoriques sont étayés d'exemples afin de permettre les applications pratiques ;
- La mise en coopération des stagiaires durant l'ensemble de la formation ;
- L'adaptation de l'approche coopérative avec des situations professionnelles ;
- L'évaluation collective des séquences.

Cette formation en collectif est un moyen de confronter les expériences et les idées de chaque stagiaire. Elle permet également d'établir des groupes de discussion et des mises en situation. A chaque fin de semaine, un bilan collectif est réalisé permettant d'identifier les acquis et difficultés et d'ajuster la suite de la formation.

	<p>La formation permet à chacun de mettre en pratique des méthodes d'interventions utilisées par le formateur et les participants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Alternance de situations en petits groupes et grand groupe.• Apports d'expériences théoriques et de pratiques.
Centre de formation	<p>La formation se déroulera au centre social rural de Froissy-Crèvecœur, établissement habilité à recevoir du public. Il s'agit d'une structure professionnelle proposant de nombreuses animations sociales auprès de publics diversifiés (bénéficiaires du RSA, enfance-jeunesse, seniors et personnes âgées dépendantes). Plus qu'un lieu de formation, il s'agira aussi d'un lieu d'immersion pour les animateurs stagiaires.</p>
Responsabilité pédagogique	<p>La responsabilité pédagogique est exercée par M. Samuel Dumoulin, titulaire du DEJEPS mention développement de projets territoire et réseaux, et du DESJEPS mention directeur de structure et de projet.</p> <p>Ce dernier exerce depuis 5 ans au sein de la Boîte Sans Projet comme formateur, mais aussi animateur et éducateur populaire, en accord avec les principes de l'association. Vous pouvez contacter M. Samuel Dumoulin par mail : samueldumoulin.bsp@gmail.com, ou par téléphone au : 06.68.54.16.42.</p> <p>Par ailleurs, l'équipe pédagogique mobilisée par la Boîte Sans Projet afin de permettre la réussite des stagiaires s'engage à se montrer disponible autant que faire se peut.</p>
Tarifification	<p>Le coût pédagogique est de 7000€, soit un cout horaire de 11,63€ par stagiaire. Le coût du voyage pédagogique en Belgique est compris dans le coût pédagogique.</p> <p>Nous restons à la disposition des candidats pour étudier les modalités de prise en charge financière du coût de la formation.</p>